

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**Séance du jeudi 7 décembre 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Nicolas ISNARD - Henri PONS représenté par Catherine PILA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Michel ROUX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**IVIS-016-15207/23/BM**

**■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Open Data France et paiement de la cotisation 2024**  
**77397**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Open Data est la mise à disposition des données publiques à toute la population : citoyens particuliers, entreprises, associations, etc. Les différentes collectivités françaises se sont emparées de l'Open Data, guidées par des projets tels que la Mission Etalab, créée en 2011.

L'ouverture des premiers jeux de données en Région PACA a été réalisée en 2012, dans le cadre de la préparation de Marseille-Provence 2013 Capitale Européenne de la Culture, avec le lancement du portail partenarial régional openpaca.fr. La plupart des EPCI y avaient alors participé en mettant à disposition des données concernant la mobilité, l'accessibilité, les transports, ou encore issues du monde culturel, du Tourisme, etc.

Ce mouvement d'abord volontaire est devenu une obligation depuis la promulgation de la loi NOTRe modifiant le CGCT en précisant que « Les collectivités territoriales de plus de 3.500 habitants ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre auxquels elles appartiennent rendent accessibles en ligne les informations publiques (...) lorsque ces informations se rapportent à leur territoire et sont disponibles sous forme électronique. » Ces informations publiques sont offertes à la réutilisation dans les conditions prévues par la loi.

L'association Opendata France, (<http://www.opendatafrance.net/>), créée le 9 octobre 2013 à Toulouse, a pour but de regrouper et soutenir les collectivités engagées activement dans une démarche d'ouverture des données publiques et de favoriser toutes les démarches entreprises par ces collectivités dans le but de la promotion de l'open data.

L'association Opendata France (ODF) se donne comme objectifs :

- D'apporter à ses membres les informations, conseils ou autres soutiens nécessaires à l'ouverture des données publiques ;
- De favoriser les négociations avec l'ensemble des partenaires nationaux ou internationaux, notamment avec les ministères concernés, les instances de régulation et les différents acteurs économiques du secteur ;
- De favoriser les productions communes par des groupes de travail ou ateliers sur des thèmes définis en commun comme devant apporter des éléments de réponse aux questions qui se posent sur l'open data et sa mise en œuvre ;
- De participer au développement du mouvement open data par toutes actions de communication (conférence...), valorisation, formation et accompagnement ;
- De représenter ses membres auprès de toute autorité publique et privée dans le but d'assurer la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres ;
- Et de mettre en œuvre tous les autres moyens susceptibles d'être utilisés pour concourir à la réalisation de l'objet de l'association.

OpenData France regroupe plus de 70 membres tels que :

- Angers Loire Métropole, Bordeaux Métropole, Eurométropole de Metz, Communauté d'agglomération du Pays ajaccien, Grand Poitiers Communauté urbaine, Eurométropole de Strasbourg, Grenoble Alpes Métropole, Métropole européenne de Lille, Grand Lyon, Montpellier Méditerranée Métropole, Nantes Métropole, Métropole Nice Côte d'Azur , Rennes Métropole, Toulouse Métropole,...
- Les Départements de Côte d'Amor, du Gers, de Gironde, de Loire Atlantique, de Saône et Loire, de Seine Saint Denis, Finistère, ...
- La Collectivité de Corse,

- Les Régions Nouvelle Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Île de France, Normandie, Hauts-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Pays de la Loire, et Rhône Alpes,
- Les Villes de Marseille, Aix-en-Provence, Paris, Digne-les-bains, La Rochelle, ...
- Et des membres associés : Etalab (<https://www.etalab.gouv.fr>), l'association LiberTIC (<https://libertic.wordpress.com/libertic/>), l'association Fondation Internet Nouvelle Génération FING (<http://fing.org>), Groupement français de l'Industrie de l'Information GFII (<http://www.gfii.fr/fr/>), Villes internet, les Interconnectés et Afigéo.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

#### **Où le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Qu'afin de pouvoir continuer à bénéficier d'un soutien et d'un accompagnement pour le développement de son Open Data, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion à l'association Open data France au titre de l'année 2024.

#### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole à l'association Open-Data France et le paiement de la cotisation 2024 d'un montant de 4000 euros.

#### **Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 de la Métropole : Fonction 020 - Nature 6281.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Métropole numérique,  
Politique publique de la donnée,  
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER